

«La question d'établir un collège vétérinaire dans l'Ouest canadien sera débattue par les ministres de l'Agriculture des quatre provinces de l'Ouest lors d'une réunion qui se tiendra à Ottawa le mois prochain», a déclaré à Regina M. I. C. Nollet, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Au cours d'une entrevue, M. Nollet a dit que les ministres de l'Agriculture des quatre provinces de l'Ouest sont convenus en janvier dernier de recommander que leurs gouvernements prennent conjointement des mesures en vue d'établir un collège vétérinaire dans l'Ouest. Il a déclaré que le gouvernement fédéral avait été invité à prendre part au projet.

D'après M. Nollet, la Saskatchewan a offert de payer une partie des frais de premier établissement d'un collège, où qu'il soit situé dans l'Ouest.

Le *Leader Post* de Regina du 3 juin 1963 rapporte d'autres déclarations de ministres de la Saskatchewan sous la rubrique «On attend une décision d'Ottawa au sujet de l'emplacement du collège vétérinaire». L'article se poursuit en ces termes:

On a très peu progressé en vue de l'emplacement et de la construction d'un collège vétérinaire pour l'Ouest canadien.

Selon le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, M. I. C. Nollet, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Marry Hays, étudie présentement la proposition du gouvernement de la Saskatchewan voulant que le collège soit établi à Saskatoon.

Dans une lettre adressée au ministre fédéral, M. Nollet a proposé que le gouvernement central prenne une décision définitive quant à la part qu'il consentira à fournir à l'égard du coût de construction et des frais d'exploitation du collège.

Il a déclaré mercredi à Regina qu'il n'avait reçu aucune réponse définitive du gouvernement fédéral.

Les deux gouvernements estiment que l'emplacement proposé conviendrait très bien à l'établissement du collège.

Avant de régler le problème, il restait encore un point important qui consistait à obtenir du bureau des gouverneurs de l'université de la Saskatchewan, à Saskatoon, l'approbation du projet.

Mais juste avant cela, le trésorier provincial, M. J. H. Brockelbank, a prévu, dans le budget de 1963-1964, un montant d'un million de dollars pour la construction d'un collège en Saskatchewan.

M. Brockelbank a déclaré que la subvention ne serait versée que si les autres gouvernements des provinces de l'Ouest consentaient à partager les frais d'exploitation du collège et si l'État central en assumait une partie des frais de construction et d'exploitation.

Il faudra aussi que le collège soit situé en Saskatchewan.

M. Nollet et le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. H. E. Strom, conviennent que l'état confus de la situation actuelle est attribuable à l'indécision du gouvernement central.

M. Nollet aimerait aussi que le gouvernement fédéral indique où se trouvera, dans l'Ouest canadien, le laboratoire sur les épizooties.

Les déclarations faites par les ministres provinciaux, les responsables des organismes agricoles, les membres des associations de vétérinaires, les conseillers municipaux et les particuliers en général, indiquent clairement que l'on verrait d'un bon œil la construction d'un collège vétérinaire dans l'Ouest canadien. Le gouvernement de la Saskatchewan et l'État central se sont déjà engagés à collaborer à l'exécution de ce projet.

[M. Ormiston.]

Le gouvernement a ici une occasion magnifique de faire preuve d'initiative, de donner une orientation et, en même temps, de s'assurer le concours des provinces intéressées pour mettre sur pied une maison de haut savoir qui est essentielle à toutes les personnes en cause.

Lors de la première rédaction de la mesure, rien ne permettait de présumer d'aucune aide financière. Il fut donc décidé que la seule façon de recueillir les fonds nécessaires serait la cession de 10 p. 100 des remises d'impôts, de droits et le reste, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil émis sous l'empire de la loi sur l'administration financière. Cependant, vu que le gouvernement fédéral et les autorités provinciales sont disposés à contribuer à la construction du collège, il ne sera pas nécessaire d'imposer un prélèvement semblable.

Le projet de loi présente bon nombre d'autres aspects que je voudrais débattre, mais ce n'est ni le moment ni l'endroit de l'analyser article par article. Il suffit de dire qu'il sera beaucoup plus difficile de trouver le personnel enseignant nécessaire à un collège que l'argent pour le construire. Avec les nouvelles possibilités qu'on envisage de l'autre côté de la frontière, il deviendra de plus en plus difficile de se procurer le personnel enseignant requis, qui est déjà rare. Afin de rendre justice à la profession vétérinaire et à l'industrie de l'élevage, j'insisterai auprès du gouvernement pour qu'il accorde toute son attention au projet de loi à l'étude, comme il l'a, d'ailleurs, fait dans d'autres cas urgents.

M. E. F. Whelan (Essex-Sud): En prenant la parole au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis, je voudrais d'abord expliquer à la Chambre pourquoi l'agriculture ne m'est pas étrangère. Ayant travaillé dans l'Ouest canadien, je connais, en effet, certains problèmes qui se présentent là-bas aux cultivateurs. D'autre part, je suis moi-même agriculteur dans la partie la plus occidentale de l'Ontario. Le ministre de l'Agriculture a fait une déclaration à la Chambre et, si l'on en croit le *Herald* de Calgary du 28 juin et le *Star Phoenix* de Saskatoon du 26 juin, les ministres de l'Agriculture de l'Alberta et de la Saskatchewan l'approuvent tous deux bien qu'en se déclarant, d'autre part, déçus de ce que le gouvernement fédéral n'allait pas encore plus loin.

Je voudrais rappeler certains aspects de l'agriculture qui se rattachent à la médecine vétérinaire au pays. Les premiers colons n'attachaient pas tellement d'importance à la culture du sol et à l'élevage des bestiaux.